

Mise à disposition d'un composteur individuel

**RÉSERVATION EN LIGNE
OBLIGATOIRE SUR
LE SITE DE GRAND LAC**



Mes démarches > Valorisation des déchets > Je souhaite un composteur individuel



Mise à disposition **GRATUITE** sur présentation d'un justificatif de domicile obligatoire.
Un seul composteur par logement, renouvelable tous les 5 ans.